

Au Havre, le 02 septembre 2019

**Conseil des études n°29**  
**Procès-verbal de la réunion**  
**Du 06 juin 2019**

En Visio conférence LH/MRS/NA/SM

Membres présents au conseil des études n°29

<b>Rôle</b>	<b>Nom</b>	
Président	Vachias Yann	
Directeur Général	Laporte Patrice	Présent
Directeur des partenariats	Vachias Yann	Présent
Directeur des études	Champion Thierry	Présent
<b>Section</b>	<b>Représentants enseignants</b>	
L1	Barbot Loïc	Présent
L2	Fournier Pascal	Présent
L3	Scavarda Michel	Présent
M1 navigant	Valentin Grégory	Excusé
M2 navigant et DESMM	Duval Fabien	Absent
L3, M1 et M2 EGN-DMO	Delaire Etienne	Présent
Cursus monovalent Pont OCQP à Capitaine 3000 OCQPi + Capitaine 3000 ; Capitaine	Erdem Stéphanie	Présente
Cursus monovalent Machine formation initiale EOM (OCQM/CM 8000 kW)	Ferre Déborah	Absente
Cursus monovalent Machine formations professionnelles OCQM à chef 3000 kW, chef 8000 kW, chef mécanicien et chef mécanicien formation spécifique.	Lasbleiz Guillaume	Excusé
<b>Section</b>	<b>Représentants élèves</b>	
L1	André Hugo	Absent
L2	Vacher Arsène	Présent
L3	Pehoou Mays Hilaire	Absent
M1 navigant	Malacan Nils	Absent
M2 navigant et DESMM	Lou Volmer	Absente
L3, M1 et M2 EGN-DMO	Girard Pierre	Présent
L3, M1 et M2 EGN-DMO		
Cursus monovalent Pont OCQP à Capitaine 3000 OCQPi + Capitaine 3000 ; Capitaine	Matelot Erwan	Absent

Cursus monovalent Machine formation initiale EOM (OCQM/CM 8000 kW)	Stephan Gwendal	Absent
Cursus monovalent Machine formations professionnelles OCQM à chef 3000 kW, chef 8000 kW, chef mécanicien et chef mécanicien formation spécifique.	Begin Emilien	Absent
<b>Personnalités extérieures</b>		
Vice-Président Université de Toulon délégué à la formation	Aragon Emmanuel	Présent
Directeur de l'Armement Pavillon RIF – CMA Ships	Blot Guilhem	Absent
Crew Manager DFDS	Jones Benoit	Absent
<b>Invités permanents</b>		
Directrice générale adjointe	Iliou Evelyne	Excusée
Directeur des Etudes Adjoint		
Directeur de site LEH	Duchemin Gilles	Présent
Directeur de site SM	Chomard Jérôme	Présent
Directeur de site MRS	Moret-Bailly Fabrice	Absent
Directeur de site et Adjoint pédagogique NTES	Salmon Alban	Présent
Adjoint pédagogique MRS	Delher Cyril	Présent
Adjoint pédagogique SM	Loison Erwan	Présent
Adjoint pédagogique LEH	Lallement-Jones Caroline	Absente
Chef de département	Guénolé Jean-Paul	Présent
Chef de département	Hassler Ivan	Présent
Chef de département	D'Alba Ivan	Présent
Chef de département	Valière Mathilde	Présent
Chef de département	Gicquel Pierre	Présent

**Le Quorum est atteint**

## Sommaire

### Ordre du jour

- Approbation compte rendu CE n°28
- Approbation compte rendu vote électronique
- Actualisation et synthétisation du RE et LDE du cursus ingénieur cycles L, M Navigant et M EGN-DMO
- Modification des règlements des études du département monovalent machine
- Point sur les actions en cours
- Présentation de la convention ENSTA Br
- Questions

#### 1. Approbation compte rendu CE n°28

Aucune remarque n'est apportée : le compte-rendu est approuvé.

#### 2. Approbation compte rendu vote électronique

Aucune remarque n'est apportée : le compte-rendu est approuvé.

#### 3. Actualisation et synthétisation du RE et LDE du cursus ingénieur cycles L, M N et M EGN-DMO (annexe 3)

Présentation du cycle L en année.

Thierry Champion présente les RE, LDE et référentiels modifiés sur la forme pour les cycles ingénieur navigant.

#### 4. Validation des semestres : Il est proposé de supprimer les notes de plafonnement pour les épreuves de rattrapages.

Pour la validation du semestre, toutes les UE doivent être validées. Si un élève ne valide pas une UE, il ne doit pas pouvoir être admis en année supérieure.

Ceci entraîne un redoublement de l'année pour un volume de cours très faible, il y a un risque de déscolarisation. L'ajournement de la validation est une solution mais il est proposé qu'un étudiant ne puisse se présenter une seule fois au rattrapage.

Pour le passage en année supérieure, la compensation entre une même UE du semestre pair et impair est proposée. Les étudiants sont favorables à l'inscription de la compensation des semestres dans le RE.

**E.Aragon** informe qu'au sein de son organisation, le principe est la validation d'un volume de compétences par semestre. La compensation est possible uniquement si le volume de compétences est présent sur les deux semestres.

**Y.Vachias** propose l'adoption d'une note minimale de compensation d'UE (si l'UE est présente au semestre suivant).

**Il est décidé de fixer la note minimale à 09/20 pour toutes les filières.**

**T.Champion** propose que le nombre de redoublements possible soit fixé à 2 sur l'ensemble de la scolarité plutôt que un redoublement par cycle. Après consultation des membres du conseil des études, la proposition est acceptée (2 membres contre).

**Le nombre de redoublements possible est fixé à 2 sur l'ensemble de la scolarité.**

**Y.Vachias** propose de tester ces propositions et d'en faire un premier bilan dans un an.

5. Réorientation entre les filières.

Permettre à des élèves de basculer d'une filière à l'autre si échec ou mauvais choix.

**T.Champion** propose un groupe de réflexion sur la réorientation. Il sera mis en place l'année prochaine.

**Action : Mettre en place un groupe de travail sur la réorientation.**

6. Evaluations

**T.Champion** précise que le volume horaire est important, la période de navigation est longue et actuellement, une synthèse est programmée avec une périodicité mensuelle. Aussi, et afin d'alléger le nombre d'évaluations, il est proposé de réaliser les contrôles de routine par classe, des contrôles communs à plusieurs classes et de supprimer des synthèses à partir de la seconde année du diplôme d'ingénieur.

**I.Hassler** rappelle que la STCW autorise la validation sans note ou l'utilisation des QCM. L'objectif de ce mode d'évaluation, pour la STCW, est de s'assurer de la maîtrise des fondamentaux.

**C.Delher** estime qu'il est nécessaire de dégager du temps et de limiter les évaluations afin de réaliser les enseignements.

**C.Delher** indique qu'il est nécessaire de se prononcer rapidement sur les contrôles de routine car la programmation de l'année est réalisée en ce moment.

Certains membres proposent de ne faire aucun changement pour cette année et de mettre en place un groupe de travail.

**E.Aragon** indique qu'un temps est nécessaire pour réaliser les QCM.

**Action : faire un point au prochain Conseil des études.**

7. Formation Génie Maritime

**Y.Vachias** rappelle que la formation Génie Maritime est une spécialité.

**M.Valière** présente les demandes de modifications.

Le Conseil des Etudes donne un avis favorable aux demandes de modifications.

#### 8. Modification des règlements des études du département monovalent machine (annexe 4)

Les modifications sont présentées en séance.

Le Conseil des Etudes donne un avis favorable aux demandes de modifications.

#### 9. Point sur les actions en cours.

n°	Thème	Action	Pilote	Quand
1	Cursus Ingénieur	Mettre en place un GT sur la réorientation	DE	CE n°30
2		Point sur les évaluations L	C.Delher	CE n°30
3		Revoir la rédaction du livret du études pour la partie électrotechnique	I.D'Alba	CE n°30
4	Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes	Relancer le dossier de demande d'habilitation et faire un point au différents CE	CTX	CE n°31
5	OCQPI	Présenter le RE	JP. Guénolé	CE n°30
6		Prendre en compte les conclusions du CE dans le RE		CE n° 30
7		Informers les étudiants boursiers des possibilités de remboursement de la CVEC	DE	CE n°30

Pour l'action 3, une réunion a été réalisée avec J.Lalanne, M.Scavarda, P.Cunill, I. Hassler et I.D'Alba. Le compte-rendu de cette réunion reste à valider. Avant l'été, il est programmé d'identifier les points à modifier puis de proposer des améliorations.

Il sera proposé une nouvelle version du livret des études pour la partie électrotechnique en juin 2020.

#### **Action : Faire un point au prochain Conseil des études sur l'action 3.**

Action 4 : A. Champion a repris le dossier. Seuls St Malo et Marseille seraient aptes à délivrer la formation. Il est proposé d'attendre l'arrivée du nouveau DG pour mettre en œuvre cette action.

#### **Action : Faire un point sur l'action 4 au CE de décembre**

#### 10. Convention ENSTA Br

**Y. Vachias** rappelle le contexte de la convention. Il s'agit de permettre à des étudiants ingénieurs navigants de l'ENSM :

- De réaliser, sur la base du volontariat et après sélection sur dossier par l'ENSTA Br, une année en M2 à l'ENSTA Br. Cette année de césure pourra être validée par l'obtention d'un certificat d'établissement.
- Pour les ingénieurs génie maritime, réaliser, sur la base du volontariat et après sélection sur dossier par l'ENSTA Br, l'année M2 à l'ENSTA br. Cette

année pourra être sanctionnée par l'obtention d'un certificat d'établissement. En revanche, le diplôme d'ingénieur est celui de l'ENSM.

- Pour les ingénieurs de l'ENSTA Br, réaliser, sur la base du volontariat et après sélection sur dossier par l'ENSM, l'année M2 à l'ENSM (formation génie maritime). Cette année pourra être sanctionnée par l'obtention d'un certificat d'établissement. En revanche, le diplôme d'ingénieur est celui de l'ENSTA Br.

•  
Les parcours ciblés sont :

- A l'ENSTA br :
  - Architecture navale et offshore
  - Ingénierie et sciences de l'entreprise
- A l'ENSM :
  - Eco-gestion du navire
  - Déploiement et maintenance des systèmes offshore

## 11. Questions diverses

**Question 1** : *en fin de L3, l'ENSM peut-elle effectuer les démarches pour délivrer aux élèves une licence universitaire et/ou professionnelle ?*

**T. Champion** indique que cela correspond à l'axe 2 objectif 1 du COP 2022 pour les OCQPI-Capitaines 3000. Il s'agit d'un grade licence. Pour les ingénieurs, il s'agit d'un cursus intégral sur 5 ans avec délivrance d'un grade de master.

**Question 2** : *en L3, il manque quelques heures de cours aux élèves pour avoir le 750 KW, l'ENSM peut-elle faire le nécessaire pour délivrer aux élèves cette qualification ? De plus, en fin de L2 les élèves ont des compétences du capitaine 200. L'ENSM peut-elle assurer les démarches pour délivrer ce brevet aux élèves ?*

**T. Champion** indique que pour la protection de la filière professionnelle, il est contre-indiqué de délivrer des brevets intermédiaires en formation initiale.

**Question 3** : *en fin d'année L1, les élèves ont reçu la formation correspondant aux permis bateau côtier et hauturier. L'ENSM peut-elle assurer les démarches auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer pour délivrer ces permis aux élèves ayant validé le champ de compétence SNA ?*

**Thierry Champion et Yann VACHIAS** estiment que ce n'est pas à l'ENSM d'effectuer les démarches auprès de la DIRM mais aux élèves eux même. La possibilité existe.

**Question 4** : *Concernant la cotisation CVEC, elle était censée être remboursée pour les élèves boursiers, or finalement elle ne le sera pas. Comment cela va-t-il se passer pour eux ?*

**Thierry Champion** indique que les étudiants de l'ENSM ne dépendent pas du ministère de l'Enseignement supérieur et ne peuvent donc pas bénéficier du remboursement. Des démarches sont actuellement initiées par le ministère de la Transition écologique auprès de l'Enseignement supérieur. Il sera demandé au DG s'il est possible de rembourser les étudiants sur le budget de l'école.

**Action : Informer les étudiants boursiers par email des possibilités de remboursement de la CVEC.**

La date du prochain CE sera communiquée ultérieurement.

## ANNEXE 1 Actions à réaliser

n°	Thème	Action	Pilote	Quand
1	Cursus Ingénieur	Mettre en place un GT sur la réorientation	DE	CE n°30
2		Point sur les évaluations L	C.Delher	CE n°30
3		Revoir la rédaction du livret du études pour la partie électrotechnique	I.D'Alba	CE n°30
4	Attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes	Relancer le dossier de demande d'habilitation et faire un point au différents CE	CTX	CE n°31
5	OCQPI	Présenter le RE	JP. Guénolé	CE n°30
6		Prendre en compte les conclusions du CE dans le RE		CE n°30
7		Informers les étudiants boursiers des possibilités de remboursement de la CVEC	DE	CE n°30

Annexe 2  
Présentation PPT CE N°29

Annexe 3  
Modifications cursus ingénieurs

Annexe 4  
Modifications cursus Machine